



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945

91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53

contact@mairie-villabe.fr

www.villabe.fr

Villabé, le 26/09/2011

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 09 2011

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,

M. ACHIEPI, Mme BERGLAS, M. BERTAUX, Mme BOUITIER, M. BOULY,
Mme CAILLERET, M. COCAGNE, M. DIRAT, M. DOUET, M. DUBOZ,
M. FORLIVESI, Mme FRIMAN, M. GRANGER, Mme IUGHETTI, M. LAFON,
Mme MALLET, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL, M.ROUZIC, M.SEBASTIAN,
Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CHAIGNEAU donne procuration à M. SEBASTIAN

M. FAURE donne procuration à M. DIRAT

DEMISSION courrier 02/09/2011 : M. CEANE.

ABSENT A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : M. AUGUSTE (arrivé à 21h05), M.BRUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FORLIVESI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 20h35.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. A l'unanimité, 24 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 17 juin 2011.

2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° CULT/22/2011 en date du 8/06/2011 :

Approuvant le contrat de cession passé avec la SARL Le Terrier Productions.

Décision n° COM/23/2011 en date du 08/06/2011 :

Approuvant le Contrat de maintenance du Logiciel Suivi des demandes de Logements-Société ESSONNE CONSULTANTS.

Décision n° ADM/ST/24/2011 en date du 01/08/2011 :

Approuvant le contrat de maintenance et assistance téléphonique pour le nouveau panneau « score » du gymnase Paul Poisson avec la société BODET

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Fonctionnement du Conseil municipal

**A- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DANS SES FONCTIONS
SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**

Mme le Maire fait la lecture du courrier de démission de M. CEANE.

A l'unanimité, 24 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE l'installation de Mme DA SILVA NOGUEIRA Maria, suivant de liste, pour lui succéder en qualité de Conseiller Municipal et dit que l'intéressée prendra la 27^{ème} place dans l'ordre du tableau.

**B- MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.**

A l'unanimité, 25 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE la modification et le remplacement de M. CEANE par Mme DA SILVA NOGUEIRA Maria au sein des commissions municipales permanentes suivantes : « Finances et développement économique », « Scolaire, Périscolaire, Petite enfance, Jeunesse », « Vie sportive ».

4. Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne (C.A.E.C.E)

**A- DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE LOCALE D'ENERGIE D'EVRY CENTRE ESSONNE .**

Chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'Energie issu de son Conseil Municipal.

Mme le Maire présente les candidatures suivantes : M. DUBOZ, M. DIRAT.

A la majorité des suffrages exprimés – 22 voix POUR dont 01 par procuration – 03 CONTRE dont 01 par procuration (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

ELIT M. DUBOZ pour représenter la commune de Villabé au Conseil d'Administration de l'Agence locale de l'Energie.

5. Affaires financières

A- GARANTIE EMPRUNT OPIEVOY – OPERATION 23 LOGEMENTS CHEMIN AMBREVILLE

A l'unanimité, 25 voix POUR dont 02 par procuration :

ACCORDE la première garantie d'emprunt (1 124 259,50 €) pour le remboursement du prêt contracté par le Groupe OPIEVOY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au 1^{er} lot – 23 logements locatifs - de l'opération de « construction des 35 logements locatifs sociaux - Chemin d'Ambreville - »

B- GARANTIE EMPRUNT OPIEVOY – OPERATION 12 LOGEMENTS CHEMIN AMBREVILLE

A l'unanimité, 25 voix POUR dont 02 par procuration :

ACCORDE la deuxième garantie d'emprunt (777 155,00 €) pour le remboursement du prêt contracté par le Groupe OPIEVOY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au 2^{ème} lot – 12 logements locatifs - de l'opération de « construction des 35 logements locatifs sociaux - Chemin d'Ambreville - »

C- PLACEMENT DE FONDS – BUDGET VILLE 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, 23 voix POUR dont 01 par procuration – 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration (M. SEBASTIAN, Mme CHAIGNEAU) :

DECIDE de placer la somme de 290 000,00 € maximum correspondant à la vente du terrain cadastré AE n°34 situé -Chemin d'Ambreville-, au prix estimé par le Service des Domaines et approuvée par la délibération 74/2010 en date du 1^{er} juin 2010.

D- AIDE FINANCIERE CAF EVRY ACQUISITION LOGICIEL DE GESTION DES FAMILLES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

A l'unanimité, 25 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE les termes de la convention 117-2011 à conclure avec la C.A.F. EVRY, et qui se traduit par une aide financière sous forme de :

- Subvention d'investissement : 1 023,00 €, assortie de la formation de l'intervenant.
- Prise en charge par la ville d'un minimum de 10% du coût total HT du projet.

AUTORISE le Maire à signer et à parapher la convention rédigée en termes identiques.

E- DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE 2011

Après l'exposé de M.LAFON, premier maire adjoint, chargé des finances,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 22 voix POUR dont 01 par procuration, 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration ((MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

APPROUVE la Décision Modificative n° 1 telle qu'elle apparaît en exposé.

PRECISE que celle-ci sera retracée au Compte Administratif de l'exercice 2011.

NOTE l'arrivée de M.AUGUSTE à 21h05.

F- TAXE ÉLECTRICITÉ - NOUVELLES RÈGLES DE CALCUL

Après l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 21 voix POUR, 05 ABSTENTIONS dont 02 par procuration (M.SEBASTIAN, Mme CHAIGNEAU, MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC):

DÉCIDE de fixer à 2,3% le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (0,75 et 0,25 €) dès le 1^{er} Janvier 2012.

G- ADMISSIONS EN NON VALEURS – EXERCICE 2011

Après l'exposé de M.LAFON, premier maire adjoint, chargé des finances,

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

DÉCIDE d'admettre en non valeur les produits non recouverts d'un montant de 414,89 €, **PRÉCISE** que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du Chapitre 65 – Nature 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » prévus au Budget Primitif 2011 de la Commune.

H- PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX VOYAGES ORGANISÉS PAR LE COLLÈGE ROSA PARKS

Après l'exposé de Mme WIRTH, maire adjoint, chargée des affaires scolaires et de la jeunesse,

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

DÉCIDE d'harmoniser la contribution communale à 15 € par enfant et par jour pour un voyage par enfant et par an.

PRÉCISE que cette contribution sera directement versée aux familles des collégiens de Villabé, quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent, sur présentation d'un justificatif.

I- FIXATION DES TARIFS DE MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE SERVICE CULTURE, FÊTES ET CÉRÉMONIES

Après l'exposé de Mme FRIMAN, maire adjoint, chargée de l'action culturelle et du patrimoine,

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE tous les tarifs proposés par le service culturel pour la saison 2012-2013.

6. Affaires administratives

Après l'exposé de M.DUBOZ, maire adjoint, chargé des travaux, du développement urbain et environnement,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 23 voix POUR dont 01 par procuration, 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration (MM. DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer :

A- l'avenant n°2 au lot n° 6 « Ravalement de façades » du marché de travaux de réhabilitation du centre de loisirs qui a pour objet d'intégrer des plus-values Le montant total final de l'avenant s'élève à 1 575 € HT, soit 1 883,70 € TTC.

B- l'avenant n°3 au lot n° 5 « Plâtrerie – doublage – isolation – faux plafond » du marché de travaux de réhabilitation du centre de loisirs qui a pour objet d'intégrer des plus-values. Le montant total final de l'avenant s'élève à 2 490 € H.T, soit 2 978,04 € TTC.

C- l'avenant n°2 au lot n° 7 « Plomberie -sanitaire - ventilation » du marché de travaux de réhabilitation du centre de loisirs qui a pour objet d'intégrer des plus-values. Le montant total de l'avenant s'élève à 3302,99 € HT soit 3950,38 € TTC.

D- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER UN MARCHÉ DE FOURNITURES DE MATÉRIELS INFORMATIQUES

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

DECIDE d'autoriser le Maire à lancer et signer un marché de fournitures de matériels informatiques selon la procédure d'appel d'offres ouverte des articles 57, 58,59 et 77 du Code des Marchés Publics.

E- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FIPD - FOND INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - POUR LA MISE EN PLACE DE VIDÉOSURVEILLANCE « PLACE DU PÂTIS » ET « PLACE ROLAND VINCENT »

A l'unanimité des suffrages exprimés, 24 voix POUR dont 02 par procuration, 02 ABSTENTIONS (Mme RIEHL, Mme IUGHETTI):

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance dans la limite de 40 % maximum du montant total des travaux dont le montant prévisionnel est de 57 300,00 € HT soit 68 530,80€ TTC.

F- CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU STADE -DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA C.A.E.C.E.

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

DECIDE d'autoriser le Maire à demander les financements complémentaires en sollicitant le versement d'un fonds de concours de la part de la Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne à hauteur de 139 000 €, ce montant étant déterminé par les règles propres à la CAECE.

G- APPLICATION DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT AUX INGENIEURS TERRITORIAUX ET TECHNICIENS TERRITORIAUX

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

DECIDE d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) la prime de service et de rendement aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

Grades de la FPT	Taux annuels de base (euros)	Montants individuels maximum (euros)
Technicien principal de 1ère classe	1400	2800
Technicien principal de 2ème classe	1289	2578
Technicien	986	1972

PRECISE que les dispositions de la prime faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

NOTE la sortie de Mme FRIMAN à 21h39.

NOTE le retour de Mme FRIMAN à 21h40

H- LES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Après l'exposé de M. BOULY, maire adjoint, chargé de la communication, de la citoyenneté et du jumelage,

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

ACCEPTÉ la totalité des propositions du Conseil Municipal des Enfants à l'exception de la pose de tables de ping-pong dans le square Eridan dont le bruit pourrait gêner les riverains.

I- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Après l'exposé de Madame le Maire,

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

EMET un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté par le Préfet.

J- CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le Contrat de Développement Culturel et à solliciter les subventions correspondantes.

7. Urbanisme

A- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Après l'exposé de Madame le Maire,

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

EMET un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par la Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne.

B- DÉNOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LES FUTURS LOGEMENTS CHEMIN D'AMBREVILLE

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 02 par procuration :

AUTORISE la nomination « rue Centaure » pour la nouvelle voie,

AUTORISE Le Maire à procéder à l'acquisition de la plaque de rue,

DONNE POUVOIR au maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

8. Questions diverses

A- DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SOCIÉTÉ DHL

A la majorité des suffrages exprimés, 12 voix POUR dont 01 par procuration - 11 voix CONTRE dont 01 par procuration (M. BERTAUX, Mme BOUITIER, M. BOULY, Mme CAILLERET, M. DOUET, M. GRANGER, Mme IUGHETTI, Mme RIEHL, M. SEBASTIAN, Mme CHAIGNEAU, Mme WIRTH) - 03 ABSTENTIONS (M. COCAGNE, M. FORLIVESI, Mme ROSSIGNOL):

AUTORISE Mme Le Maire à accorder la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour la société DHL et de transmettre l'avis du Conseil Municipal à la Préfecture de l'Essonne.

B- DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SOCIÉTÉ CASTORAMA

A la majorité des suffrages exprimés, 12 voix POUR dont 01 par procuration - 10 voix CONTRE dont 01 par procuration (Mme BOUITIER, M. BOULY, Mme CAILLERET, M. DOUET, M. GRANGER, Mme IUGHETTI, Mme RIEHL, M. SEBASTIAN, Mme CHAIGNEAU, Mme WIRTH) - 04 ABSTENTIONS (M. BERTAUX, M. COCAGNE, M. FORLIVESI, Mme ROSSIGNOL) :

AUTORISE Mme Le Maire à accorder à accorder la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour la société CASTORAMA et de transmettre l'avis du Conseil Municipal à la Préfecture de l'Essonne.

9. Questions orales

Questions des élus de la liste : **Villabé Ensemble.**

01 : Nouvelle résidence chemin du Bas Cornu :

Madame, le Maire, les nouveaux logements du chemin du Bas Cornu viennent d'être livrés. Notre groupe reconnaît la qualité architecturale de cette nouvelle construction. Cependant, tous les locataires de ces logements sociaux ne peuvent pas financièrement se permettre de louer un garage. Apparaissent donc déjà des problèmes de stationnement sur la voie d'accès où il n'a pas été prévu de places de parking.

Allez-vous, Madame le Maire, entreprendre une étude afin de résoudre ce problème ?

REPONSE :

Afin de préserver la qualité architecturale que vous évoquez, l'opération a été conçue de sorte à ce que chaque logement dispose d'une place de parking en sous-sol ce qui limite le stationnement aérien.

Mais, comme vous le soulignez, tous les locataires ne disposent pas forcément des moyens financiers pour louer un garage. De même, les personnes extérieures rendant visite aux locataires ne bénéficient pas de places de stationnement.

C'est pourquoi, j'ai demandé à rencontrer prochainement Pierres et Lumières de sorte à rechercher une solution conjointe.

02 : Véhicules épaves.

Quelques véhicules épaves, immobilisés sur la voie publique dans notre commune nous ont été signalés. Ceux-ci augmentent les risques d'incendie pour les riverains. Un véhicule stationne régulièrement sur un rond point à proximité de la boucle des demoiselles rendant la circulation dangereuse pour les piétons et les cyclistes par manque de visibilité.

Allez-vous, Madame, le Maire donner des directives de fermeté à notre Police Municipale afin de faire respecter, au moins sur ces deux points, le code de la route dans notre commune ?

REPONSE :

Depuis toujours, notre police municipale a l'instruction de verbaliser les véhicules en stationnement prolongé et, si nécessaire, de les faire enlever en liaison avec la gendarmerie. De tels cas se produisent d'ailleurs assez régulièrement.

Le propriétaire du véhicule que vous évoquez a été convoqué par la police municipale bien avant que vous le signaliez. Il semble d'ailleurs que ce problème de stationnement soit résolu, du moins en journée. Je vous remercie de me dire si cette difficulté subsiste la nuit.

03 : La fibre optique à Villabé

La ville capitale de notre agglomération est dotée de la fibre optique. Ses habitants vont pouvoir surfer sur le net avec un très haut débit. Les Villabéens, branchés en rêve !

Madame, le Maire, vous avez récemment participé à un « tchat » sur le net de la CAECE. Vous sentez-vous concernée par cette avancée technologique et allez-vous entreprendre toutes les démarches afin de convaincre les opérateurs d'installer la fibre optique sur notre commune ?

REPONSE :

L'expérience montre que les nouvelles technologies qui exigent de gros investissements au niveau des installations apparaissent en premier lieu dans les agglomérations où le potentiel de nouveaux clients est élevé.

En règle générale, les infrastructures actuelles sont en mesure de répondre pendant de nombreuses années encore aux exigences de la population et de l'économie en matière de services de communication. Ce n'est que lorsqu'une technologie s'est imposée à large échelle que la question de son implantation sur tout le territoire se pose, principalement pour des raisons d'exploitation.

A Villabé, à l'occasion des travaux d'enfouissement de réseaux, des fourreaux supplémentaires ont été posés dans l'attente d'une utilisation ultérieure qui pourra être celle de la fibre optique. Mais toutes les rues de la commune sont loin d'être équipées. Il s'agit donc d'un projet à long terme.

Vous l'avez rêvé, Monsieur DIRAT. L'agglomération le fera !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,
M.FORLIVESI